Collectes spéciales 2023

gratuit
pour tous les citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent

Si vous résidez dans l'une de ces municipalités :

- Dundee
- Elgin
- Franklin
- Godmanchester
- Havelock
- Hinchinbrooke
- Howick
- Huntingdon
- Ormstown
- Saint-Anicet
- Saint-Chrysostome
- Sainte-Barbe
- Très-Saint-Sacrement

Apportez :

- **Résidus domestiques dangereux** (RDD)
  Matériel et appareils électroniques et électriques
- **Petits et moyens électroménagers et appareils réfrigérants** (100 lb/50 kg et moins)
  Autres objets métalliques (100 lb/50 kg et moins)

à l'une des collectes spéciales.

Seuls les produits d'usage domestique seront acceptés.
Les autres (agricoles, industriels et commerciaux) seront refusés ainsi que ceux spécifiés à l'intérieur du dépliant.

Consignes pour disposer de vos RDD aux collectes

- Apporter vos RDD dans leur contenant d'origine (avec l'étiquette), sinon dans des contenants hermétiques identifiés, aux heures prévues uniquement (surveillance obligatoire).
- Attendre les directives d'un employé avant de déposer vos RDD.
- Signaler tout produit dont l'origine est inconnue.
- Aucun transvidage sur le site des collectes ne sera permis.
- Une preuve de résidence peut vous être demandée.

Tous les matériaux ramassés sont recyclés ou traités de façon appropriée pour ne pas nuire à la santé et à l'environnement, ce qui n'est pas le cas s'ils sont jetés à la poubelle ou dans les égouts ou directement dans la nature.

MRC du HAUT-SAINT-LAURENT

2023

Lieux et dates des collectes spéciales

Samedi, 10 juin, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité de Saint-Anicet
5001, route 132 (garage municipal)

Nouveau site pour la collecte de Très-Saint-Sacrement

Samedi, 8 juillet, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité de Très-Saint-Sacrement
1539, chemin de Fertile Creek
(garage munincipal)

Samedi, 12 août, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité de Franklin
1570, route 202 (garage municipal)

Samedi, 16 septembre, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité d'Ormstown
9, rue Saint-Paul (écocentre)

Ne sont pas acceptés : les pneus (récupérés dans les garages participants), les produits issus des activités industrielles ou commerciales (peinture, néons[1], pesticides périmés d'usage agricole[2], etc.), les médicaments (récupérés en pharmacie), les gros électroménagers (plus de 100 lb/50 kg), les munitions, fusées routières et feux d'artifice (récupérés au poste de police).

[1] Pour de grandes quantités : recycfluo.ca

[2] Prochaine collecte : **automne 2023** : agrirecup.ca

En cas de doute ou pour renseignements additionnels :
mrchsl.com/services/gestion-des-matieres-residuelles/rdd
ou communiquez avec Émilie Escafit
au emilie.escafit@mrchsl.com ou
450 264 5411, poste 225.

RDD et autres produits acceptés

Pour la liste détaillée des produits acceptés , visitez :
mrchsl.com/services/gestion-des-matieres-residuelles/rdd

Au garage : huile (moteur, frein, transmission) et contenants d'huile, filtres à huile, antigel, lubrifiant, antirouille, liquide de refroidissement, nettoyeur à frein, produits d'entretien pour la voiture, combustible (essence, diesel, kérosène), cire d'automobile, décapant à rouille, mastic pour carrosserie, batteries d'automobile, acétone, graisses

À la cuisine : produits d'entretien, produits nettoyants, ammoniaque, combustible à fondue, huile végétale de cuisson, poudre à récurer, dégraisseur, acide muriatique, débouche-conduit, cire à plancher, cire pour meubles, micro-ondes, grille-pain, mélangeur, bouilloire, petit lave-vaisselle (dont le poids est inférieur à 100 lb/50 kg)

À la salle de bain : thermomètres, alcool à friction, vernis à ongles et dissolvant, nettoyants à cuvette, eau de javel, détachants, teintures (ammoniaque), peroxyde d'hydrogène, décolorant, fixatifs, séchoir à cheveux

Au jardin/cour : engrais chimique, fongicide, herbicide, insecticide, pesticide, algicide, chlore à piscine, produits vétérinaires, ciment en poudre, produits d'étanchéité (entrée de cour), enduits (toiture, fondation, asphalte), goudron, nettoyant à béton, bouteilles de propane/cartouches de butane, liquide d'allumage BBQ, carburant de cuisson, BBQ, cadre de vélo

À l'atelier : peinture à l'eau (latex), peinture à l'huile (alkyde), peinture à métal, térébenthine, tous les aérosols (bombes et contenu), teinture, vernis, huile (ex : lin), laque, protecteur à bois, solvant, diluant, colle forte, produits calfeutrants, adhésifs, époxy, contenants de peinture, enduits

Dans l'ensemble de la maison : piles (rechargeables, non rechargeables), tous les aérosols, briquets, huile à chauffage, essence minérale (lampe, parfum d'ambiance), cirage à chaussures, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, appareils et accessoires électroniques (téléviseur, téléphone, lecteur DVD, radio, ordinateur, console de jeux, souris et clavier, télécommande, cartouche d'encre, etc.), appareils électriques et électroménagers d'un poids inférieur à 100 lb/50 kg (congélateur et réfrigérateur compacts de moins de 3 pi. cu. vides, climatiseur portatif ou encastrable, déshumidificateur, chauffe-eau, aspirateur, etc.), autres objets métalliques de 100 lb/50 kg et moins (évier, base de lit, etc.)

Pour la liste de tout le matériel électronique accepté, visitez le :
recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler

La présence de symboles peut aider à identifier certains RDD :

Toxique | Corrosif | Inflammable | Explosif | Comburant

Matières compostables
guides et outils informatifs

Matières organiques végétales

Vous aimeriez valoriser vos matières organiques végétales par le compostage domestique? La MRC vous offre, sur son site Internet, des sections et des guides pour :

- Sélectionner le bon composteur (selon vos besoins et vos préférences);
- Déterminer l'emplacement idéal pour son installation;
- Bien démarrer et maintenir (en quelques étapes faciles) les conditions optimales pour obtenir du compost ayant la texture de la terre (aussi rapidement que possible);
- Proposer des astuces et trucs concrets pour rétablir l'équilibre des composantes (si nécessaire);
- Découvrir les avantages de l'herbicyclage.

Ces documents sont disponibles au mrchsl.com/services/gestion-des-matieres-residuelles/compostage-domestique

MRC du HAUT-SAINT-LAURENT

2023

Matières recyclables
aide mémoire et outils informatifs

DANS MON JE METS...

Contenants, emballages et imprimés en papier, carton, plastique (sauf no. 6 et sans symbole), verre ou métal.

Papier et carton

- Papier journal, glacé, fin, kraft
- Reliures
- Enveloppes
- Carton ondulé, plat ou multicouche
- Contenants aseptiques TetraPak[MD]
- Carton-pâte, ciré

Retirer les imprimés de vos sacs en plastique!

Plastique

- Tous les items identifiés avec les symboles suivants : 1 2 3 4 5 7
- Pellicules et sacs étirables
- Récipients, bouchons et couvercles

Mettre tous les sacs vides dans un seul sac.

PS

Métal

- Récipients, bouchons et couvercles
- Assiettes, moules et papiers

Verre

- Contenants, pots et bouteilles

Retourner les contenants consignés au détaillant.

© Produit par la MRC du Haut-Saint-Laurent.
Tous droits réservés.
Version abrégée

Cet aide-mémoire et plusieurs autres sont disponibles sur le site mrchsl.com/services/matieres-residuelles.

ÇA VA OU?

cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca pour savoir où chaque matière résiduelle devrait aller!

Couches lavables
pour bébés
Subvention d'achat 2023

Un coup de pouce de la MRC

La MRC désire encourager l'utilisation de couches lavables en accordant aux jeunes familles qui résident sur son territoire, une aide financière pour cet achat.

Qui peut bénéficier de ce remboursement?

- Les bébés âgés entre 0 et 24 mois inclusivement et résidant dans l'une des treize municipalité de la MRC du Haut-Saint-Laurent au moment de déposer la demande sont éligibles à l'aide financière.
- Une seule subvention par famille est accordée et les demandes rétroactives ne sont pas éligibles.
- Toutes les demandes éligibles seront traitées par la MRC dans la limite du budget disponible.

Pour profiter de la subvention de l'année 2023, les documents suivants doivent être présentés **avant le 31 janvier 2024** :

- La facture originale pour l'ensemble de couches achetées, peu importe la marque ou l'endroit (minimum de 20 couches lavables);
- Une preuve de naissance de l'enfant;
- Une preuve de résidence de l'enfant;
- Un contrat d'engagement à l'utilisation des couches lavables signé par les parents (contrat fourni par la MRC ou téléchargeable à mrchsl.com/assets/pdfs/2023-subvention-couches-lavables.pdf).

Dans les semaines suivant votre demande, vous recevrez un remboursement pour financer une partie de l'achat de vos couches lavables.

Un achat de moins de 250 $ se méritera un remboursement de 50 $. Un achat de 250 $ et plus se méritera un remboursement de 100 $.

Pour plus d'information, communiquez avec Émilie Escafit au 450 264-5411 (225) ou emilie.escafit@mrchsl.com.

Les bureaux de la MRC du Haut-Saint-Laurent sont situés au : 10, rue King, bureau 400, Huntingdon (Québec) J0S 1H0.